



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article2173>

CDIsation des AED : Courrier au Recteur et aux DASEN

- Précarité (AED, AESH, EVS, CUI, Contractuels, Etc...) -



Date de mise en ligne : jeudi 12 mai 2022

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Voici le courrier envoyé par SUD éducation Lorraine au Recteur et aux DASEN des quatre départements

Nancy, le 12 mai 2022

À Monsieur le Recteur de l'Académie de Nancy-Metz

À Messieurs les DASEN de Meurthe-et-Moselle, de Meuse, de Moselle et des Vosges

Le jeudi 24 février, les député-e-s ont adopté définitivement à l'assemblée nationale une loi sur le harcèlement scolaire. Promulgué le 2 mars 2022, ce texte prévoit, dans son article 10, le passage en CDI des personnels AED après 6 ans de CDD ; or le décret d'application de ce texte n'est pas sorti et le ministère n'a fait aucune communication sur ce sujet.

Les AED qui vont finir leur sixième année de service en août 2022 attendent pourtant impatiemment de savoir si elles et ils seront réemployé-e-s en CDI à la rentrée prochaine. Nous avons reçu de nombreux mails de collègues souhaitant poursuivre leurs fonctions d'AED, inquiets et inquiètes de ne pas avoir de communication officielle avant la période de renouvellement des contrats, malgré la promulgation de la loi.

Nous vous saurions gré de bien vouloir apporter aux AED des réponses sur ce point.

Par ailleurs, les AED s'inquiètent des conditions d'emploi en CDI. L'accès au CDI doit permettre aux AED de bénéficier immédiatement de meilleures conditions de travail et salariales. C'est pour cela que SUD éducation Lorraine, au côté des collectifs d'AED, revendique :

- " une grille nationale de progression salariale ;
- " une véritable formation initiale et continue ;
- " un recrutement académique et non par les chef-fe-s d'établissement.

La CDIsation des AED est une avancée, les AED exercent des missions qui sont indispensables au service public d'éducation. Néanmoins elles doivent être reconnues par de meilleures conditions d'emploi pour sortir de la précarité et par la création d'un vrai statut de la Fonction publique, juste et protecteur.

Nous vous prions de bien vouloir agréer l'expression de notre attachement sincère au service public d'éducation.